

Arrêté du 7 février 2003 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'écologie et du développement durable

NOR : *DEVG0320142A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu les propositions des organisations syndicales ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2002 modifié portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du 11 février 2003, l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 avril 2002 est modifié comme suit :

Membres titulaires

Mme Vrain (Monique), chef du bureau du personnel des établissements publics, des statuts et du dialogue social, en remplacement de Mme Humbert (Pascale) ;

Mme Arnould (Brigitte), chef du bureau de la gestion des ressources humaines du ministère, en remplacement de M. Forray (Nicolas) ;

Mme Naneix (Catherine), chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget du personnel, en remplacement de Mme Didier (Anne-France).

Membres suppléants

Mme Pédron-Bouttes (Chantal), chargée de mission recrutement, en remplacement de M. Decarre (Michel).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 7 février 2003.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'administration et du
développement :
Le directeur général adjoint,
A. Renoux